



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/75

Objet : Voirie : Plan de financement du projet de réparation du pont d'En Auriol sur la Commune de Damiatte

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont d'En Auriol situé sur la Commune de Damiatte. Les travaux devenant indispensables pour maintenir cet ouvrage en bon état, une demande de devis a été réalisée et celui de l'entreprise Pot's Constructions apparait comme étant le mieux-disant pour un montant de 19 233.50 € HT.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

- CCLPA (80 %)	15 386.80 €
- Commune de Damiatte (20 %)	<u>3 846.70 €</u>
	19 233.50 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du pont d'En Auriol sur la Commune de Damiatte comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de Damiatte à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du pont d'En Auriol situé sur la Commune de Damiatte comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la Commune de Damiatte à hauteur de 20% du montant HT par participation sur fonds de concours,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2022,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président,
Thierry BARDOU

